

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. IX.

MONTRÉAL, JUILLET 1890.

N° 3.

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique—Séance musicale et dramatique, distribution de prix à l'École Belmont,—à l'Académie Commerciale Catholique.—97^e Conférence des Instituteurs de la circonscription de l'École Normale Laval—91^e Conférence de l'Ass. des Inst. de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier.—**PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT:** De l'éducation défectueuse—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Difficultés orthographiques—Phrases à corriger, Corrections—Exercices de calcul.—**TRIBUNE LIBRE:** Algèbre—Partis pour ne plus revenir.—**LECTURE POUR TOUS:** L'arrivée et le départ—*Sic vos non vobis*—Monter sur ses grands chevaux—L'hygiène pour tous—La province de Québec—Variétés—Pensées diverses.—**BIBLIOGRAPHIE:** Publications reçues.—**CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.**

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité de "Saint-Ephrem de Tring," dans le comté de Beauce, dans le 11^e rang de Tring, depuis et y compris la demie nord-est du lot No 15 jusqu'au troisième quart sud-est du lot No 18 inclusivement, du dit 11^e rang de Tring, et les annexer à la municipalité d'Adstock, dans le même comté, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection de municipalité scolaire.

Eriger en municipalité scolaire la paroisse de "Saint-Louis de Westbury," dans le comté de Compton, comprenant le territoire décrit dans la proclamation du *seize de mai* dernier (1890), et ce, sous le nom de "Saint-Louis de Westbury."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Délimitation de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité de "Forsyth," dans le comté de Beauce, les lots No 9, 10, 11, 12 et 13, du premier rang du canton "Forsyth," et les annexer, pour les fins scolaires, à la municipalité de "Lambton," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 20 juin dernier (1890), d'ériger en municipalité scolaire séparée sous le nom de "Côte Saint-Paul de Jacques-Cartier," 1^o La concession connue sous le nom de "Côte Saint-Paul," dans le comté de Jacques-Cartier; 2^o La concession connue sous le nom de "Côte Saint-Paul," dans le comté d'Hochelega.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 4 juin dernier (1890), de faire les nominations suivantes, savoir:

Commissaires d'écoles.

Comté d'Argenteuil, Genville No 1.—M. James Weldon, en remplacement de M. Archibald McPhee, qui a quitté la municipalité.

Comté de Champlain, Sainte-Flore.—M. Joseph Rivard, en remplacement de M. Léon Desrosiers, qui a quitté la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un arrêté en date du 9 de juin dernier (1890), de nommer M. Pierre Pageau commissaire d'écoles pour la municipalité de Saint-Charles Borromée, dans le comté de Chicoutimi, en remplacement du Révd M. Etienne Simard, qui a quitté les limites de la municipalité.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.